



Favoriser l'émergence du « paysan créatif »

La Coopérative d'installation en agriculture paysanne aide les agriculteurs
à mettre en œuvre leurs projets

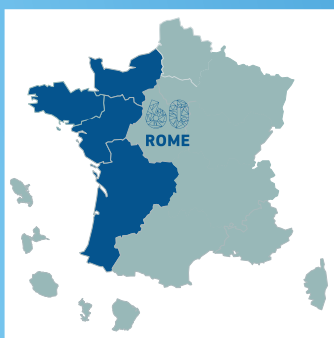
Basée à Nantes, la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP) accompagne les porteurs de projets en voie d'installation. Grâce à la formation, la CIAP les aide à construire leur projet sur un territoire et à le mettre en œuvre progressivement. Elle offre notamment une formation de 1 820 heures dispensée sur une durée d'un an : l'atelier « paysan créatif ». La coopérative les aide aussi à choisir leur outil de production, à finaliser leur dossier d'installation et à mobiliser les financements et les circuits de commercialisation nécessaires au développement de leur activité.

Un soutien humain et financier

Les agriculteurs ont aussi l'opportunité d'avoir le soutien d'un paysan référent à proximité de leur site. Ils peuvent également s'installer dans le cadre d'une coopérative d'activité et d'emploi afin de percevoir un salaire et bénéficier de la couverture sociale d'un salarié classique, avec un dispositif de financement des investissements de mise en place du site. L'aide apportée par la CIAP est donc décisive pour réussir une installation en agriculture paysanne.

Valeur ajoutée de l'Union européenne

La CIAP, comme des dizaines de milliers de projets en France, est en partie cofinancée par le Fonds européen agricole du développement rural (FEADER) qui constitue le second pilier de la Politique agricole commune. L'apport de l'Union européenne sur ce type de projets représente un effet de levier indispensable. C'est un financement décisif pour favoriser l'installation, l'investissement et le montage de projets partagés. La démarche d'agriculture de proximité mise en place par la CIAP essaime dans plusieurs régions françaises et européennes.



CHIFFRES CLES

- Le FEADER en France :
 - une enveloppe de 11,3 milliards d'euros sur 2014-2020
- La CIAP : 80 porteurs de projets formés en 2016 dans les Pays de la Loire
- Âge moyen : 35 ans ; +50% sont des femmes
- Sur les 80 stagiaires formés à l'année, 50 % trouvent un emploi directement à la sortie du stage et 80 % s'installent 2 ans après la formation ; 93 % des personnes formées disposent d'une activité salariée

Pour en savoir plus, rendez-vous [ici](#)